



Conseil économique et social

Distr. générale
28 août 2019

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction
de la pauvreté et du financement du développement

Deuxième session

Bangkok, 6-8 novembre 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Sous-programme relatif aux politiques
macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au
financement du développement : activités menées en
2018 et 2019 au titre du sous-programme compte tenu
des recommandations formulées par le Comité à sa
première session**

Rapport sur les activités menées en 2018 et 2019 au titre du sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement compte tenu des recommandations formulées par le Comité à sa première session

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu des mesures prises par le secrétariat pour donner suite aux demandes et recommandations formulées par le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement à sa première session, tenue en décembre 2017. À cette occasion, le Comité a fait des recommandations et demandé au secrétariat d'examiner neuf questions dans les grands domaines suivants : 1) le renforcement des travaux d'analyse sur l'évaluation macroéconomique, les politiques de réduction de la pauvreté et les stratégies de financement du développement durable ; 2) l'appui aux pays ayant des besoins particuliers, notamment sous la forme d'un renforcement des capacités, et l'examen, dans un souci de synergie avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la mise en œuvre des programmes d'action mondiaux en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement au niveau régional et 3) la nécessité d'accorder la priorité et de faire une large place aux questions de financement du développement dans les activités du secrétariat, notamment en s'intéressant à des questions comme la mobilisation des ressources intérieures, le financement des infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé et le développement des marchés des capitaux, ainsi que le financement des petites et moyennes entreprises, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Le Comité est invité à faire part au secrétariat de ses observations sur les mesures prises par ce dernier pour donner suite aux demandes et recommandations que le Comité avait formulées. Il est aussi invité à fournir des orientations au secrétariat sur les moyens d'aider davantage les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à réduire la pauvreté et à mettre en œuvre le Programme 2030. Le Comité est également invité à indiquer au secrétariat quels sont les travaux d'analyse et les activités de recherche et de renforcement des capacités que les membres jugent les plus utiles compte tenu de leur situation propre, dans le but de mettre en œuvre le Programme 2030.

* ESCAP/CMPF/2019/L.1.

I. Introduction

1. À sa première session, le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement a adressé au secrétariat cinq demandes de fond au titre du sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement pour qu'il y donne suite.

2. **Demande 1.** Le Comité a demandé au secrétariat de continuer d'organiser des ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des politiques macroéconomiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. **Demande 2.** Le Comité a demandé de continuer à travailler à l'amélioration des capacités techniques des responsables politiques des pays ayant des besoins particuliers afin de lutter contre la pauvreté, y compris ses aspects multidimensionnels, en organisant des ateliers sur ces questions.

4. **Demande 3.** Le Comité a demandé au secrétariat de continuer d'élaborer des études analytiques et de proposer des activités de renforcement des capacités à l'appui du retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés et de leur ajustement aux conditions prévalant dans le contexte du nouveau classement ; de faciliter la transformation structurelle des pays en développement sans littoral, notamment par la voie de la coopération régionale et de contribuer à tirer parti des mesures d'appui internationales pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement.

5. **Demande 4.** Le Comité a demandé au secrétariat d'intégrer les questions de financement du développement dans ses activités, y compris dans les domaines suivants et selon les méthodes suivantes : a) la mobilisation des ressources nationales par le développement de la collaboration avec d'autres organisations multilatérales et institutions compétentes pour promouvoir le dialogue régional, le partage des connaissances et le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les pays ayant des besoins particuliers ; b) le financement des infrastructures, y compris dans le cadre de partenariats public-privé et par le développement des marchés financiers et c) le financement des petites et moyennes entreprises, notamment par l'élaboration d'études nationales en partenariat avec les parties prenantes régionales et mondiales œuvrant à la promotion de l'accès aux services financiers. Dans ce contexte, le Comité a souligné qu'il importait d'éviter les doubles emplois, et ce afin de maximiser l'efficacité.

6. **Demande 5.** Le Comité a demandé au secrétariat d'envisager l'établissement d'un réseau d'échanges sur les partenariats public-privé et le financement des infrastructures afin de constituer un dispositif permanent dans le cadre duquel les experts pourraient échanger les meilleures pratiques, mettre en commun données d'expérience et produits de connaissance, et contribuer aux efforts de renforcement des capacités.

7. Le Comité a également porté quatre recommandations de fond à l'attention du secrétariat pour examen.

8. **Recommandation 1.** Le Comité a recommandé que le secrétariat renforce les synergies dans ses travaux analytiques sur l'évaluation macroéconomique, les politiques de réduction de la pauvreté et les stratégies de financement du développement durable de manière intégrée afin d'appuyer efficacement la mise en œuvre du Programme 2030 en partenariat avec d'autres entités compétentes, selon qu'il conviendra.

9. **Recommandation 2.** Le Comité a recommandé que le secrétariat poursuive ses travaux d'analyse des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté de manière intégrée, en gardant à l'esprit le contexte propre à chaque pays, afin de faciliter les efforts déployés par les États membres pour atteindre l'objectif de développement durable n° 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde) en partenariat avec d'autres entités compétentes, selon qu'il conviendra.

10. **Recommandation 3.** Le Comité a recommandé que le secrétariat mette en synergie avec le Programme 2030 son examen de la mise en œuvre des programmes d'action mondiaux concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement au niveau régional.

11. **Recommandation 4.** Le Comité a recommandé au secrétariat de donner la priorité à ses travaux sur les questions de financement du développement, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et en partenariat avec d'autres entités compétentes, selon qu'il conviendra.

12. Le Comité a également recommandé la tenue de discussions supplémentaires, y compris dans le cadre de la soixante-quatorzième session de la Commission et ultérieurement, s'il y a lieu, pour réexaminer le mandat dudit Comité, tel que figurant à l'annexe II du rapport annuel de la Commission¹, afin de mieux l'aligner sur le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

II. Suite donnée aux demandes 1 à 5

Réponse à la demande 1

13. Pour renforcer la gestion des politiques macroéconomiques afin de soutenir efficacement la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat a organisé plusieurs concertations et ateliers en 2018 et 2019. Au cours de ces activités, il a fait part des conclusions de ses travaux de recherche analytique sur la politique économique, qui figurent dans les éditions 2018 et 2019 de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, ainsi que dans les éditions 2018 et 2019 du rapport intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report* (Rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers). Ces activités se sont déroulées dans plusieurs pays de la région, en partenariat avec des groupes de réflexion de premier plan et des organisations gouvernementales (annexe III). En outre, la diffusion en format électronique de l'*Étude* a permis d'enrichir les connaissances des décideurs de la région, sa version électronique ayant été téléchargée plus de 4 500 fois. Ces dialogues et ateliers sur les politiques ont attiré beaucoup de monde et les participants les ont appréciés.

Réponse aux demandes 2 et 3

14. Au cours de la période 2018-2019, le secrétariat a organisé plusieurs activités de renforcement des capacités à l'intention des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, en particulier pour accompagner certains dans leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés, faciliter la transformation structurelle des pays en développement sans littoral dans l'optique de l'atténuation de la pauvreté, et réduire la vulnérabilité des petits

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2017, Supplément n° 19 (E/2017/39-E/ESCAP/73/40).*

États insulaires en développement. Un atelier sous-régional de préparation à une sortie sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés s'est tenu à Vanuatu en novembre 2018 afin d'aider les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique à se préparer à ce changement de catégorie. Cet atelier a été organisé à la demande du Gouvernement vanuatuan et d'autres petits États insulaires en développement de la région qui s'interrogeaient sur les conséquences et les risques éventuels de leur retrait de la catégorie des pays les moins avancés. Un atelier de renforcement des capacités techniques dans la perspective de l'examen régional approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 a eu lieu au Kazakhstan en septembre 2018. Il a permis d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans les pays en développement sans littoral d'Asie et de formuler des recommandations politiques adaptées. Le compte rendu de l'atelier a servi de contribution à l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui s'est tenu à Bangkok en février 2019. Un autre atelier de renforcement des capacités consacré au reclassement des pays les moins avancés d'Asie du Sud s'est tenu au Bangladesh en avril 2019. Il a été l'occasion d'évaluer les besoins des pays et de renforcer les capacités des décideurs bangladais, bhoutanais et népalais. Il a également permis d'examiner les répercussions que pourrait avoir le reclassement de ces pays sur les mesures de flexibilité et les autres formes de traitement spécial et différencié dont bénéficient actuellement les pays les moins avancés auprès de l'Organisation mondiale du commerce et dans le cadre des accords commerciaux régionaux. Cet atelier a permis de déterminer les futurs besoins en matière de renforcement des capacités afin de ménager une transition efficace et sans heurt pour les pays en voie de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Des consultations similaires ont eu lieu au Népal (septembre 2019) et au Bhoutan (octobre 2019). Des responsables gouvernementaux du Bangladesh ont été reçus en juin 2019 à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour une visite d'information, qui a été pour eux l'occasion de s'informer sur divers aspects liés au retrait de la catégorie des pays les moins avancés ainsi que sur les activités du secrétariat à l'appui du reclassement du Bangladesh. Un atelier sur le reclassement et la transition sans heurt se tiendra aux Îles Salomon en octobre 2019, avec la participation conjointe du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des politiques de développement.

15. Prenant en compte l'avis exprimé par le Comité sur le renforcement des partenariats avec d'autres entités compétentes, le secrétariat a également contribué aux ateliers de renforcement des capacités organisés par la CNUCED pour remédier aux problèmes de développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Les activités qui y ont été menées sont les suivantes : atelier national de renforcement des capacités techniques axé sur le développement des capacités productives et la transformation économique structurelle, tenu en République démocratique populaire lao (août 2018) pour évaluer les conséquences du retrait de ce pays de la catégorie des pays les moins avancés ; atelier sous-régional tenu à Oulan-Bator (octobre 2018) sur la promotion de la transformation structurelle et la diversification des exportations dans certains pays en développement sans littoral d'Asie ; réunion régionale tenue à Gaborone (novembre 2018) sur les capacités productives, la diversification des exportations et la transformation économique structurelle dans les pays en développement sans littoral d'Afrique, notamment sur les

défis, les possibilités et les perspectives futures et atelier national, tenu à Vientiane (mars 2019), sur la promotion des capacités productives, la diversification des exportations et la transformation économique structurelle, ainsi que sur les politiques et stratégies à privilégier dans l'optique d'une sortie durable de la République démocratique populaire lao de la catégorie des pays les moins avancés.

16. Lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui a eu lieu à New York en juillet 2018, le secrétariat a organisé – en collaboration avec la Mission permanente du Bangladesh, la Mission permanente des Maldives et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement – une manifestation parallèle sur l'appui aux pays les moins avancés pour faciliter leur transition sur la voie d'un reclassement durable. Des représentant(e)s du Comité des politiques de développement y ont également participé. De plus, une manifestation parallèle sur le reclassement, les mesures internationales d'appui et la promotion d'un développement inclusif et durable a été organisée conjointement avec le Gouvernement bangladais pendant la soixante-quinzième session de la Commission en mai 2019. En outre, en 2018, cinq concertations stratégiques sur le développement durable et l'appui à la paix dans les pays ayant des besoins particuliers se sont tenues au Bangladesh, au Bhoutan, au Cambodge, en République démocratique populaire lao (en juin 2018), ainsi qu'au Népal (en juillet 2018). Ces concertations ont été organisées en partenariat avec des groupes de réflexion locaux et des organismes gouvernementaux et ont permis d'examiner les liens entre le développement durable et la stabilité politique.

17. Les travaux analytiques du secrétariat traitent des priorités des pays ayant des besoins particuliers. L'accent a été mis sur des questions telles que la transformation économique structurelle, la réduction de la pauvreté, le développement durable et la paix. Les activités du secrétariat ont également porté sur certaines des conséquences du reclassement des pays les moins avancés et sur d'autres problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. L'annexe I contient une liste des titres des diverses études traitant de ces questions.

18. Chaque année, en marge de la session de la Commission, le secrétariat facilite et appuie la réunion de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique. En complément de l'examen, au niveau régional, de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), du Programme d'action de Vienne et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), en 2018, l'Organe spécial a également mené une réflexion sur les liens entre développement durable et paix durable. En 2019, il s'est intéressé au niveau de transformation structurelle de divers pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers et au rôle que cette transformation pouvait avoir dans la lutte contre la pauvreté.

Réponse à la demande 4

19. Le secrétariat a pris un certain nombre de mesures pour intégrer les questions de financement du développement dans ses travaux, tout en demeurant focalisé sur la mobilisation des ressources intérieures, le financement des infrastructures et le financement des petites et moyennes entreprises, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers.

20. Pour mieux appréhender les difficultés qui se posent à tel ou tel pays et cerner leurs priorités au regard de divers aspects du financement du développement, le secrétariat a effectué des missions de cadrage au Bhoutan, au Cambodge et à Vanuatu en mai et juin 2018. Non seulement ces pays représentent trois sous-régions distinctes, mais ils appartiennent également à trois catégories de pays : la catégorie des pays les moins avancés, celle des pays en développement sans littoral et celle des petits États insulaires en développement. La collaboration avec les responsables gouvernementaux lors de ces missions a aidé le secrétariat à définir le contenu des ateliers et des activités de renforcement des capacités, tout en gardant à l'esprit les priorités des pays. On trouvera à l'annexe II la liste des ateliers de renforcement des capacités axés sur la mobilisation des ressources intérieures dans les pays ayant des besoins particuliers.

21. Des études analytiques sur le financement du développement ont également été effectuées. La publication intitulée *Financing for Development in Asia and the Pacific: Highlights in the Context of the Addis Ababa Action Agenda – 2019 Edition* (Financement du développement en Asie et dans le Pacifique : faits importants dans le contexte du Programme d'action d'Addis-Abeba – édition 2019) contient un aperçu des progrès accomplis par la région au regard du Programme d'action d'Addis-Abeba. Elle contient également des informations intéressantes sur les divers domaines du financement du développement recensés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que les mesures phares prises dans ce domaine en Asie et dans le Pacifique. En ce qui concerne le financement des infrastructures, la publication *Infrastructure Financing for Sustainable Development in Asia and the Pacific* (Financement des infrastructures pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique) a été lancée en Chine en septembre 2019. Cette publication nous renseigne sur les nouvelles questions liées au financement des infrastructures dans un souci de durabilité, c'est-à-dire en tenant compte des contraintes d'efficacité des secteurs privé et public ; du potentiel des marchés financiers en tant que sources de financement des infrastructures ; des effets externes positifs pour encourager le secteur privé à s'impliquer dans le secteur des infrastructures ; de la complexité du développement des infrastructures transfrontières et des difficultés particulières qui se posent et des possibilités qui s'offrent aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement quant au financement de leurs projets d'infrastructure. Le secrétariat a également publié une note d'orientation thématique intitulée « Enhancing the policy environment for public-private partnerships » (Améliorer le cadre d'action public pour les partenariats public-privé), ainsi que le document de travail « Public-private partnerships for cross-border infrastructure development » (Partenariats public-privé pour le développement des infrastructures transfrontières).

22. En outre, en ce qui concerne la promotion de la coopération régionale dans le domaine du financement du développement, le secrétariat a lancé, en 2018, un projet s'intéressant aux aspects transfrontières du Programme 2030 sous l'angle de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. L'objectif du projet, qui s'inscrit dans le cadre du financement du développement, est de renforcer les capacités des décideurs en matière de financement des infrastructures et de les sensibiliser aux possibilités dans ce domaine en favorisant un dialogue régional afin de multiplier les transferts de connaissances entre les pays sur le financement des infrastructures, de mieux préparer les projets et d'en faciliter l'exécution dans le cadre de dispositifs régionaux, de diffuser les conclusions des évaluations et de dégager un consensus concernant les recommandations de politique générale à formuler. Le secrétariat a tenu une réunion au Kazakhstan en octobre

2018 pour présenter ces objectifs, ces activités et un calendrier de mise en œuvre du projet, mais aussi pour s'assurer que les activités proposées étaient en phase avec les priorités et besoins du pays. D'autres réunions auront lieu au Kazakhstan en octobre 2019 et en Mongolie en novembre 2019 afin de rendre compte des conclusions des évaluations et des modules de formation concernant les défis et les modalités du financement des infrastructures.

23. Dans le domaine du financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises, des réunions de consultation entre parties prenantes ont eu lieu au Népal en novembre 2018 et au Cambodge en janvier et février 2019. S'y sont rencontrés des responsables politiques et des fonctionnaires de divers organismes publics concernés par les questions de financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises, ainsi que des représentant(e)s de plusieurs associations professionnelles, établissements financiers et partenaires de développement. Des ateliers techniques sur le sujet ont également été organisés aux Fidji et à Samoa en juillet 2019. Un autre atelier sur la présentation des résultats préliminaires des travaux de recherche du secrétariat sur le financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises se tiendra au Bangladesh en octobre 2019. Cet atelier est une première étape en vue de promouvoir des écosystèmes qui favorisent la création d'entreprises par les femmes et de renforcer leurs capacités dans ce domaine grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Réponse à la demande 5

24. Le secrétariat a lancé le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé en septembre 2018 (la liste des membres se trouve à l'annexe IV). Ce réseau offre aux États membres un cadre leur permettant d'échanger de meilleures pratiques et données d'expérience et de faire part de leurs difficultés et besoins particuliers en matière de financement des infrastructures, une démarche qui permet ensuite au secrétariat de mettre au point des produits de connaissance et de renforcement des capacités bien ciblés. La première réunion du Réseau s'est tenue en Chine en septembre 2018, avec pour principal objectif de renforcer les connaissances et les capacités des acteurs des partenariats public-privé existant dans la région. Cette réunion a rassemblé des représentant(e)s de 22 États membres et de deux partenaires de développement. La deuxième réunion du Réseau a eu lieu aux Philippines en août 2019 et 20 États membres, neuf partenaires de développement (dont deux représentant l'Afrique) et huit membres du secteur privé y étaient représentés. Les participant(e)s y ont débattu du renforcement de la participation du secteur privé au financement des infrastructures, ainsi que de la mise en place d'un portail en ligne rassemblant des supports de connaissance. Les membres du Réseau se réuniront une troisième fois en Chine en septembre 2019 pour discuter des moyens de renforcer leurs capacités institutionnelles aux premiers stades du lancement d'un projet, entre autres sujets.

III. Mise en œuvre des recommandations 1 à 4

Réponse à la recommandation 1

25. En partenariat avec d'autres institutions concernées, le secrétariat s'est attaché à renforcer les synergies dans le cadre de ses travaux analytiques sur les analyses macroéconomiques, les politiques de réduction de la pauvreté et les stratégies de financement du développement durable. Il a notamment réalisé des études analytiques complémentaires qui tiennent compte de divers points de vue en fonction des impératifs d'ordre politique. Par exemple, l'*Étude de 2019 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* renferme des informations sur les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs

de développement durable. Cette publication a été une ressource essentielle pour les travaux portant sur les stratégies et politiques de financement visant à réduire la pauvreté. En outre, des études analytiques concernant les stratégies de financement en Asie et dans le Pacifique ont mis l'accent sur la situation spécifique des pays ayant des besoins particuliers, notamment dans un souci de réduction de la pauvreté.

26. Le secrétariat a également publié une étude intitulée *China's Economic Transformation: Impacts on Asia and the Pacific* (La transformation économique de la Chine et son impact sur l'Asie et le Pacifique), qui analyse les effets que les mutations structurelles en Chine pourraient avoir sur le développement dans la région. Les auteurs ont examiné les voies que le Gouvernement chinois pourrait suivre pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, notamment la voie de l'innovation (objectif 9), celle de l'inclusion (objectif 10) et celle du développement durable (objectifs 7, 12 et 13). Chacune aurait des répercussions différentes sur la région. D'autres pays pourraient intégrer ces dimensions régionales de la transformation structurelle dans leurs propres programmes d'action pour mettre en œuvre le Programme 2030, qu'il s'agisse d'améliorer l'éducation (objectif 4), de moderniser les infrastructures et le secteur industriel (objectif 9), d'investir dans les technologies de pointe (objectif 9), ou encore de renforcer les partenariats (objectif 17).

27. Il existe plusieurs exemples de partenariats visant à renforcer les synergies, dont les initiatives de réduction de la pauvreté qui s'inscrivent dans le cadre de programmes d'action et de stratégies de l'ONU axés sur la transformation structurelle, menées avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CNUCED et la Commission économique pour l'Europe. C'est dans ce cadre que des ateliers ont été organisés en République démocratique populaire lao (août 2018, mars 2019), au Kazakhstan (septembre 2018), en Mongolie (octobre 2018), à Vanuatu (novembre 2018) et au Botswana (novembre 2018), et qu'a eu lieu l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne (Bangkok, février 2019).

28. Lors de la création du Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, le secrétariat s'est associé au Centre chinois des partenariats public-privé et à plus de 25 autres structures de ce type dans la région, ainsi qu'à plusieurs partenaires de développement, tels que la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et le Fonds d'équipement des Nations Unies. En 2019, le Réseau s'est élargi pour inclure la Commission économique pour l'Afrique et un de ses États membres, la Namibie. En ce qui concerne les questions de financement de la lutte contre les changements climatiques, le secrétariat collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Association of Development Financing Institutions in Asia and the Pacific et la Chambre de commerce internationale.

29. Pour réaliser l'*Étude de 2019 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, le secrétariat s'est appuyé sur les compétences techniques des organismes du système des Nations Unies. Ainsi, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (qui a également participé au financement), l'Agence internationale de l'énergie, l'Organisation mondiale de la Santé et le Réseau des solutions pour le développement durable ont contribué à cette étude. Qui plus est, deux réunions d'experts ont été organisées avec des

décideurs et des chercheurs du monde universitaire et des groupes de réflexion de toute la région, afin d'examiner les conclusions préliminaires de l'*Étude* et de recueillir des contributions régionales en prévision de l'élaboration d'autres documents. En tout, une cinquantaine de personnes ont participé à ces réunions, dont des représentants de 26 groupes de réflexion, parmi lesquels le Centre international pour l'enseignement des finances islamiques (Malaisie), l'Institut cambodgien des ressources du développement, l'Institut coréen des finances publiques (République de Corée), le Centre régional d'études du développement (Ouzbékistan), le Centre chinois des finances publiques, le South Asia Watch on Trade, Economics and Environment (Népal) et l'Institut Lakshman Kadirgamar pour les relations internationales et les études stratégiques (Sri Lanka).

Réponse à la recommandation 2

30. Le secrétariat a poursuivi ses travaux d'analyse sur les politiques de réduction de la pauvreté afin de faciliter l'action des États membres pour atteindre l'objectif de développement durable n°1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde). On notera par exemple qu'en 2019, le secrétariat a publié une étude novatrice présentant une estimation globale des investissements supplémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 1, en Asie et dans le Pacifique. Plus précisément, l'étude estime qu'un surcroît d'investissement à hauteur de 1 500 milliards de dollars par année est requis pour atteindre les objectifs d'ici à 2030. À raison d'un dollar par personne et par jour, cet investissement permettrait de tirer 400 millions de personnes de l'extrême pauvreté et de la malnutrition. Il offrirait également une éducation de qualité à tous les enfants et jeunes ; des soins de santé de base universels ; un meilleur accès aux transports, à l'eau potable, à l'assainissement et aux technologies de l'information et de la communication ; un accès universel à l'électricité et aux modes de cuisson propres ; une utilisation accrue des énergies renouvelables ; des transports, des bâtiments et des industries plus économes en énergie, et des infrastructures résistantes aux changements climatiques et aux catastrophes. De surcroît, un tel investissement se traduirait par des changements fondamentaux dans les modes de production et de consommation des sociétés, avec à la clef une meilleure protection de l'environnement.

31. Le rapport *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2018* (Rapport de 2018 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers), qui était axé sur la réduction de la pauvreté en fonction des spécificités de chaque pays, examinait les liens multidimensionnels entre la paix et le développement durable. Les risques de conflit dans les pays ayant des besoins particuliers tiennent à plusieurs facteurs, qu'il s'agisse de la pauvreté ou de l'inégalité des chances, mais aussi de la dotation en ressources, ou de l'influence des migrations et des effets des changements climatiques. Parallèlement à ces facteurs, ces pays n'ont guère de capacités de gestion des risques de conflit, ils sont donc plus vulnérables aux conflits que les autres pays en développement de la région. Investir dans la prestation de services sociaux publics de base, promouvoir la cohésion et la diversité sociales et veiller à l'égalité des chances entre les différents groupes ethniques sont des exemples de mesures et d'interventions politiques susceptibles de promouvoir la paix. L'édition 2019 du rapport a elle aussi mis l'accent sur la façon dont la transformation économique structurelle contribue à réduire la pauvreté dans les pays ayant des besoins particuliers. Deux personnes sur cinq vivent encore avec un revenu inférieur à 3,20 dollars par jour, qui est le seuil de pauvreté pour les pays à revenu moyen inférieur. Une des raisons expliquant le taux élevé de pauvreté dans ces pays est que la

transition vers le secteur des services a tempéré le dynamisme du secteur manufacturier, lequel était, en comparaison, plus productif et créateur d'emplois. De plus, la modernisation à l'intérieur même des différentes filières agricoles est restée faible, ce qui n'a pas facilité l'essor des activités à forte valeur ajoutée dans les zones rurales. Il est essentiel d'accroître l'emploi productif pour augmenter les salaires réels et ainsi réduire les niveaux de pauvreté. Outre ces deux rapports, 11 documents de travail et 39 notes d'orientation ont été publiés en 2018 et 2019, tous consacrés à divers aspects de la réduction de la pauvreté (annexe I).

Réponse à la recommandation 3

32. Conjointement avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la Commission économique pour l'Europe, le secrétariat a organisé l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Le document final de cet examen servira de contribution régionale à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui aura lieu à New York en décembre 2019. Le secrétariat a également communiqué des informations qui ont été utilisées dans les éditions 2018 et 2019 du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et du Programme d'action d'Istanbul.

Réponse à la recommandation 4

33. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, le secrétariat a donné la priorité à ses travaux sur les questions de financement du développement et a travaillé en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Outre les ateliers sectoriels de renforcement des capacités et les missions de cadrage dont il est question plus haut, le secrétariat a réalisé un certain nombre d'études analytiques sur les politiques financières et budgétaires susceptibles d'accroître les ressources publiques intérieures (voir annexe I). Plus précisément, le secrétariat contribue régulièrement au rapport annuel sur le financement du développement durable (*Financing for Sustainable Development Report*) établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Cette publication est établie en collaboration avec plus de 60 entités des Nations Unies et organisations internationales partenaires.

34. Afin de faciliter la mobilisation des ressources publiques intérieures, le secrétariat a procédé à un examen régional approfondi des finances publiques municipales dans la région de l'Asie et du Pacifique pour mieux comprendre comment les ressources intérieures sont mobilisées au niveau infranational. Intitulée « Metropolitan city finances in the Asia and Pacific region: issues, problems and reform options » (Financement des zones métropolitaines de la région Asie-Pacifique : problèmes, enjeux et possibilités de réforme), cet examen constitue un des chapitres de la publication *Tax Policy for Sustainable Development in Asia and the Pacific* (Politiques fiscales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique) sortie en mai 2018. À partir des constats dressés, le secrétariat a mis en place un projet de renforcement des capacités axé sur l'amélioration de la mobilisation des ressources publiques à l'échelon infranational, l'accent étant mis sur les finances municipales en Asie et dans le Pacifique en 2018. Il comportait, d'une part, trois études de cas détaillées concernant la gestion des affaires fiscales et la mobilisation des recettes dans trois métropoles représentatives de la région,

à savoir Beijing, Mumbai et Manille, et de l'autre, un atelier de formation qui a eu lieu à Bangkok en novembre 2018. Les trois études portaient sur différentes possibilités d'action concrètes et sur les enseignements tirés des réformes concernant la mobilisation des recettes menée au niveau infranational et elles ont servi de supports de formation lors de l'atelier. Après la tenue de l'atelier, le secrétariat a reçu d'autres demandes d'appui émanant de certains pays (Bangladesh, Cambodge, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Thaïlande et Viet Nam) qui souhaitaient en savoir plus sur la mobilisation des ressources municipales par le prélèvement d'impôts et autres formules, mais aussi sur les réformes de la gestion des budgets municipaux (Cambodge, Népal, Philippines et Sri Lanka), et enfin sur la coordination et la coopération entre les autorités centrales et les administrations locales et autres autorités (Népal et Sri Lanka).

35. En outre, dans l'*Étude de 2018 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, le secrétariat a examiné comment les pays de l'Asie et du Pacifique pourraient mobiliser des ressources en faveur du développement en privilégiant trois pistes. La première piste serait celle de l'augmentation des recettes fiscales, principalement par l'amélioration de l'administration fiscale, la rationalisation des incitations fiscales existantes et l'introduction de nouveaux instruments fiscaux. Des calculs ont montré que ces aménagements pourraient avoir d'importantes répercussions sur les recettes fiscales et que la coopération et l'intégration régionales permettraient d'en accroître grandement l'efficacité. La deuxième piste est celle des emprunts souverains prudents sur les marchés financiers. Une analyse de la viabilité de la dette publique indique que de nombreuses économies de la région Asie-Pacifique pourraient se permettre d'avoir une dette publique plus élevée, qui serait acceptable dans la mesure où cet endettement sert à financer des biens et services publics qui soutiennent le développement durable. Si l'on veut recourir davantage à l'émission d'obligations publiques pour assainir les finances publiques, il importe de conserver un cadre institutionnel efficace. La troisième piste est celle de l'augmentation de l'effet de levier des capitaux privés, principalement en créant un environnement plus propice dans lequel les partenariats public-privé constituent une solution viable, pour accroître les investissements dans les infrastructures durables.

IV. Questions sur lesquelles le Comité est appelé à se prononcer

36. Le Comité est invité à donner son avis au secrétariat au sujet des mesures que ce dernier a prises en réponse aux demandes et recommandations formulées par le Comité. Le Comité est par ailleurs invité à donner des orientations au secrétariat quant à la manière d'aider davantage les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à réduire la pauvreté et à mettre en œuvre le Programme 2030. À cet égard, le Comité pourrait notamment souhaiter examiner les points suivants :

- a) Maintien de l'appui aux pays ayant des besoins particuliers dans le processus d'examen de la mise en œuvre de leurs programmes d'action pertinents en :
 - i) contribuant davantage au renforcement des capacités des pays les moins avancés en voie de reclassement pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre leur stratégie de retrait et de transition ;

ii) aidant les pays les moins avancés à préparer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Doha en 2021, notamment dans le cadre d'un examen régional final du Programme d'action d'Istanbul qui aura lieu en 2020 ;

iii) aidant davantage les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à tenir compte, dans leurs stratégies nationales de développement, des domaines prioritaires définis lors des examens à mi-parcours régionaux et mondiaux des programmes d'action mondiaux qui les concernent ;

b) Renforcement des capacités des décideurs à concevoir et mettre en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté, de promotion de l'inclusion financière et de l'accès au financement pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans les pays ayant des besoins particuliers ;

c) Soutien ciblé aux pays ayant des besoins particuliers en matière de développement des marchés des capitaux nationaux et renforcement de leurs capacités d'accès aux ressources financières internationales et de mobilisation de ces ressources, notamment celles destinées au financement de l'action climatique et celles provenant du financement mixte et d'instruments financiers novateurs, comme les obligations vertes.

37. Le Comité souhaitera peut-être aussi fixer des orientations pour les travaux d'analyse et les activités de recherche et de renforcement des capacités que les États membres jugent les plus utiles en fonction de leur propre situation, dans le but de mettre en œuvre le Programme 2030.

Annexe I

Publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en 2018 et 2019

Études analytiques et rapports

Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2019: Structural Transformation and Its Role in Reducing Poverty (numéro de vente : E.19.II.F.5).

China's Economic Transformation: Impacts on Asia and the Pacific. ST/ESCAP/2836.

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2019: Ambitions beyond Growth (numéro de vente : E.19.II.F.6).

Financing for Development in Asia and the Pacific: Highlights in the Context of the Addis Ababa Action Agenda – 2019 Edition. ST/ESCAP/2854.

Infrastructure Financing for Sustainable Development in Asia and the Pacific. ST/ESCAP/2866.

Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2018: Sustainable Development and Sustaining Peace (numéro de vente : E.18.II.F.15).

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2018: Mobilizing Finance for Sustained, Inclusive and Sustainable Economic Growth (numéro de vente : E.18.II.F.16).

Financing for Development in Asia and the Pacific: Highlights in the Context of the Addis Ababa Action Agenda. ST/ESCAP/2832.

Tax Policy for Sustainable Development in Asia and the Pacific (numéro de vente : E.18.II.F.7).

Documents de travail

« Hide-and-seek: can tax treaties reveal offshore wealth? » MPFD Working Papers, n° WP/19/07.

« Cheating the government: does taxpayer perception matter? » MPFD Working Papers, n° WP/19/06.

« Preparing to graduate: issues, challenges and strategies for Kiribati's LDC graduation ». MPFD Working Papers, n° WP/19/05.

« LDC graduation: challenges and opportunities for Vanuatu ». MPFD Working Papers, n° WP/19/04.

« Metropolitan finances in India: the case of Mumbai City Corporation ». MPFD Working Papers, n° WP/19/03.

« Philippine (Metro Manila) case study on municipal financing ». MPFD Working Papers, n° WP/19/02.

« Financing metropolitan government in Beijing City ». MPFD Working Papers, n° WP/19/01.

« From school to work: does vocational education improve labour market outcomes? An empirical analysis of Indonesia ». MPFD Working Papers, n° WP/18/06.

« Public-private partnership for cross-border infrastructure development ». MPFD Working Papers, n° WP/18/05.

« Tapping capital markets and institutional investors for infrastructure development ». MPFD Working Papers, n° WP/18/04.

« Regulation of cryptocurrencies: evidence from Asia and the Pacific ». MPFD Working Papers, n° WP/18/03.

« Fostering peaceful sustainable development in the Pacific under the 2030 Agenda ». MPFD Working Papers, n° WP/18/02.

« Water security in Central Asia and the Caucasus: a key to peace and sustainable development ». MPFD Working Papers, n° WP/18/01.

Notes d'orientation

« Asia and the Pacific: shaping future tax policies in a digital era ». MPFD Policy Briefs, n° 102.

« Maintaining financial stability in Asia and the Pacific ». MPFD Policy Briefs, n° 101.

« Structural transformation in Asia-Pacific small island developing States ». MPFD Policy Briefs, n° 100.

« Structural transformation, backward and forward linkages and job creation in Asia-Pacific least developed countries ». MPFD Policy Briefs, n° 99.

« Structural transformation in Asia's landlocked developing countries ». MPFD Policy Briefs, n° 98.

« Industrial policy for structural transformation to reduce poverty in LDCs, LLDCs and SIDS ». MPFD Policy Briefs, n° 97.

« Universal access to safe water and sanitation: how much would it cost ». MPFD Policy Briefs, n° 96.

« Investing in biodiversity and ecosystem ». MPFD Policy Briefs, n° 95.

« Fiscal space and national budgets for SDGs ». MPFD Policy Briefs, n° 94.

3Mind the gaps: SDG progress and SDG investment needs³. MPFD Policy Briefs, n° 93.

« Investing in sustainable infrastructure for all ». MPFD Policy Briefs, n° 92.

« Investment in climate action ». MPFD Policy Briefs, n° 91.

« Increasing access to information and communications technology (ICT) ». MPFD Policy Briefs, n° 90.

« Costing the transport infrastructure component of SDGs in Asia and the Pacific ». MPFD Policy Briefs, n° 89.

« Investment needs to achieve Sustainable Development Goal 7: affordable and clean energy ». MPFD Policy Briefs, n° 88.

« Achieving gender equality and empowering all women and girls ». MPFD Policy Briefs, n° 87.

« Providing quality education for every child and youth: how much would it cost? » MPFD Policy Briefs, n° 86.

- « Investment needs for ambitiously moving towards universal health coverage ». MPFD Policy Briefs, n° 85.
- « Ending hunger and malnutrition: how much would it cost? » MPFD Policy Briefs, n° 84.
- « Investing in social protection floors ». MPFD Policy Briefs, n° 83.
- « Fintech in the Pacific island countries: challenges and opportunities ». MPFD Policy Briefs, n° 82.
- « Mobilize finance for social protection in ageing societies ». MPFD Policy Briefs, n° 81.
- « Financing for peace in countries with special needs ». MPFD Policy Briefs, n° 80.
- « Natural resource management for conflict risk mitigation ». MPFD Policy Briefs, n° 79.
- « The nexus between peace and sustainable development in Asia-Pacific countries with special needs ». MPFD Policy Briefs, n° 78.
- « Access of micro-, small and medium-sized enterprises (MSMEs) to finance in North and Central Asia ». MPFD Policy Briefs, n° 77.
- « Reforming tax systems in South and South-West Asia ». MPFD Policy Briefs, n° 76.
- « Managing fiscal volatility in the Pacific ». MPFD Policy Briefs, n° 75.
- « Developing local currency bond markets in South-East Asia ». MPFD Policy Briefs, n° 74.
- « Potential of financial technology in East and North-East Asia ». MPFD Policy Briefs, n° 73.
- « Enhancing the policy environment for public-private partnership ». MPFD Policy Briefs, n° 72.
- « Leveraging private finance for sustainable development ». MPFD Policy Briefs, n° 71.
- « Prudent sovereign borrowing from financial markets ». MPFD Policy Briefs, n° 70.
- « Expanding the tax base ». MPFD Policy Briefs, n° 69.
- « Improving tax administration ». MPFD Policy Briefs, n° 68.
- « Leveraging technology in fiscal management ». MPFD Policy Briefs, n° 67.
- « Universal basic income ». MPFD Policy Briefs, n° 66.
- « Making effective use of fiscal space for sustainable development ». MPFD Policy Briefs, n° 65.
- « Securing financial stability through macroprudential measures ». MPFD Policy Briefs, n° 64.
- « Technology progress: Carpe Potestatem – seize the opportunities for the region ». MPFD Policy Briefs, n° 63.
- « What explains divergent investment performances in Asia-Pacific? ». MPFD Policy Briefs, n° 62.

Annexe II

Ateliers de renforcement des capacités sur la mobilisation des ressources intérieures dans les pays ayant des besoins particuliers

1. Aider le Cambodge à relever le défi de la mobilisation des ressources en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Cambodge, novembre 2018)
2. Mobilisation de ressources pour le développement durable de Vanuatu (Vanuatu, novembre 2018)
3. Mobilisation de ressources pour le développement durable dans les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique (Vanuatu, novembre 2018)
4. Aider les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique à relever le défi de la mobilisation des ressources en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Cambodge, décembre 2018)
5. Aider le Bhoutan à mobiliser des ressources pour la réalisation des objectifs de développement durable (Bhoutan, décembre 2018)
6. Aider les pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique à mobiliser des ressources pour la réalisation des objectifs de développement durable (avec visite sur le terrain) (Bhoutan, décembre 2018)
7. Élaboration et mise en œuvre de politiques d'avenir et de solutions de financement : développement du marché des capitaux au Bhoutan (Bhoutan, octobre 2019)
8. Élaboration et mise en œuvre de politiques d'avenir et de solutions de financement : accès au financement au Cambodge (Cambodge, octobre 2019)
9. Élaboration et mise en œuvre de politiques d'avenir et de solutions de financement pour les pays : mobilisation des ressources intérieures et financement extérieur (Vanuatu, octobre 2019)
10. Élaboration et mise en œuvre de politiques d'avenir et de solutions de financement dans les pays les moins avancés : accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux financements (Cambodge, octobre 2019)
11. Élaboration et mise en œuvre de politiques d'avenir et de solutions de financement dans les pays en développement sans littoral : financement des infrastructures (Mongolie, octobre 2019)
12. Élaboration et mise en œuvre de politiques d'avenir et de solutions de financement dans les petits États insulaires en développement : financement de l'action climatique (Fidji, octobre 2019)

Annexe III

Pays où ont eu lieu des concertations en 2018 et 2019 et organisations partenaires

1. Concertation en partenariat avec le Conseil indien de recherche sur les relations économiques internationales (8 mai 2018, Inde).
2. Concertation en partenariat avec le Comité national pour la CESAP (4 juin 2018, Inde).
3. Concertations en partenariat avec le Centre de dialogue sur les mesures à prendre (5 juin 2018) et le South Asian Network on Economic Modelling (6 juin 2018, Bangladesh).
4. Concertation en partenariat avec le Ministère des finances (6 juin 2018, Bhoutan).
5. Concertation en partenariat avec l'Institut national de recherche économique (29 juin 2018, République démocratique populaire lao).
6. Concertation en partenariat avec l'Institut Lakshman Kadirgamar (3 juillet 2018, Sri Lanka).
7. Concertation en partenariat avec l'Institut coréen des finances publiques et l'Institut coréen de politique économique internationale (4 juillet 2018, République de Corée).
8. Concertation en partenariat avec la faculté d'économie de l'Université du Pacifique Sud (5 et 6 juillet 2018, Fidji).
9. Concertation en partenariat avec la Commission nationale de planification (6 juillet 2018, Népal).
10. Concertation en partenariat avec l'Institut philippin d'études sur le développement (24 juillet 2018, Philippines).
11. Concertations en partenariat avec l'Institut de recherche économique de l'ASEAN et d'Asie de l'Est (23 juillet 2018, Indonésie).
12. Concertation en partenariat avec l'Institut d'études politiques de Sri Lanka (4 avril 2019, Sri Lanka).
13. Concertation en partenariat avec l'Académie chinoise des sciences sociales (11 avril 2019, Chine).
14. Concertations en partenariat avec le Secrétariat de l'ONU, la Banque mondiale, le Centre pour le développement mondial, le Fonds monétaire international et le Centre Woodrow Wilson (les 16, 22, 24 et 25 avril 2019, États-Unis d'Amérique).
15. Concertation en partenariat avec l'Institut national des finances et des politiques publiques (18 avril 2019, Inde).
16. Concertation en partenariat avec le Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest de la CESAP (30 avril 2019, Bangladesh).

17. Concertation en partenariat avec le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale de la CESAP (30 avril 2019, Kazakhstan).
18. Concertation en partenariat avec l'Institut thaïlandais de recherche sur le développement (15 mai 2019, Thaïlande).
19. Concertations en partenariat avec la Banque asiatique de développement et l'Institut philippin d'études du développement (16 mai 2019, Philippines).
20. Concertation en partenariat avec l'Office des Nations Unies à Genève (3 juin 2019, Suisse).
21. Concertation en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (6 juin 2019, France).
22. Concertations en partenariat avec le Center for Global Development (10 juin 2019) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (11 juin 2019, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
23. Concertations en partenariat avec l'Institute for Development of Economics and Finance (19 juin 2019) et l'Institut de recherche économique de l'ASEAN et d'Asie de l'Est (20 juin 2019, Indonésie).

Annexe IV

Membres du Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé

1. Depuis septembre 2018 : Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fidji ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Kazakhstan ; Kirghizistan ; Malaisie ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Pakistan ; Philippines ; République démocratique populaire lao ; Samoa ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande et Vanuatu.

2. Depuis août 2019 : tous les pays ci-dessus, plus l'Inde ; l'Ouzbékistan ; la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam.
